

1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

### N° 54-2026

#### Objet : Régie Centre aquatique L'Oréade - Approbation de la grille tarifaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 61-2025 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 portant création de la régie Centre aquatique L'Oréade, adoptant les statuts et désignant les membres du Conseil d'exploitation,

Vu la délibération N° 25-2026 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2026 portant désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie « Centre aquatique L'Oréade »,

Vu l'article 11 des Statuts de la régie Centre aquatique L'Oréade qui prévoit que la tarification des prestations et produits fournis par le Centre aquatique L'Oréade est fixée par le Conseil communautaire après avis du Conseil d'exploitation,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du Conseil d'exploitation du centre aquatique L'Oréade, en date du 09 juin 2026,

Vu la proposition de grille tarifaire après discussion ci-annexée,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 juin 2026,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la reprise en régie du Centre aquatique l'Oréade par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à compter du 29 juin,

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu d'adopter une grille tarifaire pour permettre l'exploitation du centre aquatique,

Considérant la volonté de maintenir, pour le moment, les tarifs actuels,

Considérant que quelques ajustements de tarifs sont nécessaires,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve la grille tarifaire d'entrées et de prestations du Centre aquatique L'Oréade à compter du 04 juillet 2026, telle qu'annexée à la présente délibération.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

27 voix POUR.

1 ABSTENTION : M. VANACKER

Fait à Brie-Comte-Robert, le 25 juin 2026.

Le Président,  
**Jonathan WOFSY**



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le dix-huit juin s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Etaient présents :

Mesdames DIACONU Marina, FRANCOUAL Anne, GUESMI Samia, LABRUYERE Oriana, LACOSTE Bernadette, RIBREAU-STABILE Sophie, TONNOIR Véronique, TRÂN Vanessa, VALENTE Sabrina et Messieurs BOUSQUET Philippe, COLLON Stéphane, COULOUMY Christophe, DARMON Charles, GIRAUD Frédéric, GRANNONIO Yves, IZARD Stéphane, LADJICI Gamal, LAROUSSE Jonas, MARTIN Eric, MORIN Yannick, SOARES Marc, VANACKER Morgann, WOFSY Jonathan.

### Etaient représentés :

Madame MORGADO Corinne pouvoir à Monsieur SOARES Marc.  
Madame SANTIN Audrey pouvoir à Monsieur LADJICI Gamal.  
Monsieur PRUVOT Thierry pouvoir à Madame FRANCOUAL Anne.  
Monsieur DOUKALI Abdelaziz pouvoir à Madame TRÂN Vanessa.  
Monsieur TREDANIEL Clément pouvoir à Monsieur GRANNONIO Yves.

### Etaient absentes excusées :

Mesdames INGLEZAKIS Manon et VIDAL Mélanie.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame RIBREAU-STABILE Sophie a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23**

Membres excusés et représentés : **5**

Membres absents et non représentés : **2**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mardi 26 mai 2026.